

La mise en œuvre des politiques de lutte contre l'inflation : quelques exemples historiques

	Politique monétaire	Politique budgétaire	Politiques spécifiques
1963 Plan de stabilisation V. Giscard-d'Estaing	Encadrement du crédit : le taux qui limite d'accroissement annuel des crédits est ramené de 12 % à 10 % et les sanctions applicables en cas de dépassement sont renforcées. Le taux directeur de la Banque de France est relevé le 11 novembre 1963 de 3.5 à 4 % .	Le déficit public est ramené de 7 milliards à 6 milliards de francs. L'accroissement des dépenses publiques d'une année sur l'autre doit être inférieur à 7 %	Politique des prix : à compter du 13 septembre les prix à la production de tous les produits manufacturés ne peuvent dépasser les prix effectivement pratiqués le 31 août 1963.
1976 Plan Barre	Encadrement du crédit et augmentation du taux directeur.	La limite du déficit public est fixée à 1 % du PIB (contre 2,5 % en 1975). Le déficit public doit être financé par l'emprunt à long terme	Politique des prix : - Gel pour trois mois des prix à la consommation. - Réduction de la taxe à la consommation. Politique des revenus : - Blocage des salaires. - Augmentation de l'impôt sur le revenu..
1982 Plan Mauroy	Encadrement du crédit et augmentation du taux directeur.	Objectif de réduction de 20 milliards de francs du déficit au moyen de 15 milliards d'économies et de 5 milliards de recettes nouvelles. Les besoins de financement des entreprises publiques – E.D.F.-G.D.F., S.N.C.F., R.A.T.P. – sont diminués de 11 milliards ; en partie grâce à la hausse accélérée de leurs tarifs.	Blocage des prix et désindexation des salaires. Contrôle des changes : les touristes français à l'étranger ne utiliser que 2 000 francs de devises étrangères par adulte et par an, plus 1 000 francs en monnaie française par voyage Mesures pour encourager l'épargne : augmentation du plafond des caisses d'épargne par exemple. Politique fiscale : - afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale, une économie de 4 milliards de francs doit être réalisée - prélèvement de 1 % sur l'ensemble des revenus imposables est décidé; - une vignette sur les tabacs, sur les alcools, ainsi que le forfait hospitalier sont instaurés